



FINANCE & MEDIATION S.A.

UCITS 5 – Nouvelles mesures de compliance

Mise en place et gestion d'une procédure de WHISTLEBLOWING

Sourcing efficient pour toutes les sociétés OPCVM par www.whistleblowing.lu

L'entrée en vigueur de la loi du 10 mai 2016 portant transposition de la directive OPCVM insère par son article 32 une disposition supplémentaire dans la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les OPC en ajoutant un nouvel article 149ter. L'alinéa (4) de cet article dispose que les OPC, les sociétés de gestion, les dépositaires ainsi que toute entreprise concourant aux activités de l'OPC doivent instaurer des procédures appropriées permettant à leurs salariés de signaler les infractions aux dispositions de cette loi, par une voie **spécifique, indépendante et autonome.**

Notre nouvelle offre de service « Whistleblowing » s'adresse aux OPCVM à Luxembourg qui sont obligés par la nouvelle directive OPCVM 5 de mettre en place une procédure de whistleblowing à l'instar des banques et du monde anglo-saxon.

FINANCE ET MEDIATION S.A. est depuis près de 20 ans un acteur de la place financière de Luxembourg dans le domaine du compliance, de la formation et de la consultance. Notre clientèle est composée majoritairement de banques, d' OPC, de compagnies d'assurance et de fiduciaires.

Nos compétences clefs se basent sur des dizaines années d'expérience dans le compliance avec un accent sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ainsi que sur la protection des données (agrée auprès de la CNPD, conseil, mandats comme chargé externe de la protection de données).

Vos avantages

- Sous-traitance efficiente d'une obligation de compliance
Module initial: Livraison d'un descriptif de processus et formation des collaborateurs et sous-traitants clefs
- Réception anonyme et indépendante des incidents par un contact externe.
- Traitement discret avec le contact interne défini par vos soins (Compliance-Officer)
- A la disposition de vos sous-traitants clefs
- Accès à l'expérience confirmée d'un partenaire dans le domaine du compliance

.../ 2

Notre offre de service

Module 1 – Mise en place

- Mise à disposition d'une description du processus „Whistleblowing“ à inclure dans votre manuel des procédures (avec insertion de vos informations spécifiques telles que les coordonnées de votre contact interne p.ex. du membre de la direction en charge du compliance ou du Compliance-Officer)
- Mise à disposition d'une présentation „Whistleblowing“ pour informer vos collaborateurs ou à intégrer dans vos formations compliance
 - nous pouvons vous présenter une offre pour assurer ces formations si vous le désirez –

Module 2 – Gestion courante

- Mise à Disposition d'une fonction externe et anonyme de Whistleblowing
 - Identification de l'entreprise par un matricule attribué
 - Canaux de communication:
 - Adresse postale, téléphone 24/7, www.whistleblowing.lu
 - Rapport annuel Whistleblowing – Incidents (reporting selon procédure – Indicateurs définis dans le chapitre 6 de l'évaluation de l'impact (SWD(2015) 293 final) du règlement délégué (UE) 2016/438 de la Commission
- Durée minimale du contrat 3 années, renouvelable ensuite chaque année pour un an

Intéressé ? Contactez nous.

FINANCE ET MEDIATION S.A. - 2, rue Gabriel Lippmann - L-5365 Munsbach

Fon +352 26443233

Mail contact@finance-et-mediation.lu

Web www.data-protection.lu

Fax +352 26443234

Web www.finance-et-mediation.lu

Web www.whistleblowing.lu



Helmut Haag

Administrateur délégué

haag@finance-et-mediation.lu



Malte Bull

Administrateur

bull@finance-et-mediation.lu
